



LIGUE DU GRAND EST DE TENNIS DE TABLE

# Ping Santé Grand Est



Ligue du Grand Est  
de Tennis de Table

# Présentation et procédure 2024-2025

1. Mise en place d'un module .....

2. Convention .....

3. Bilan .....

4. Facture .....

## **MISE EN PLACE D'UN MODULE :**

Notre dispositif Ping Santé Grand Est évolue, les conventions peuvent désormais également être signées avec les associations « France Parkinson » et les associations « France Alzheimer » selon les mêmes modalités. Ce dispositif s'applique toujours aux établissements de santé ou médico-éducatifs ou sociaux.

### **ETAPE 1 : Prise de contact et validation de la faisabilité**

#### **Demande d'un club ou d'un établissement :**

→ Prise de contact avec le responsable PSGE de la LGETT (Laurence GERMAIN, [laurence.germain@lgett.fr](mailto:laurence.germain@lgett.fr), 0771226367) afin de contrôler l'éligibilité de la demande au dispositif et connaître les modalités de mise en œuvre.

→ Prise de contact dans le but de définir les modalités de mise en œuvre (Etablissement ou Association - Club - LGETT).

#### **Les modules ou cycles seront pris en charge de la manière suivante :**

→ 10 heures financées par la LGETT (interventions et frais de déplacements de l'éducateur).

→ L'établissement ou l'association devra s'acquitter d'une participation de 10€ par pratiquant pour l'ensemble du module (soit 1€ de l'heure) à régler au club. Cette somme sera intégralement reversée à la Ligue par le club.

→ La LGETT prend en charge les licences loisirs relatives au dispositif : pour cela Le club devra licencier chaque pratiquant avant leur première séance et communiquer leurs numéros de licence à la Ligue ([laurence.germain@lgett.fr](mailto:laurence.germain@lgett.fr)).

### **ETAPE 2 : Définition des modalités d'organisation dans le respect des règles suivantes :**

→ Un seul module financé par établissement ou association pour la période du 16/09/2024 au 16/06/2025.

→ Signature d'une convention « Etablissement ou Association - Club - LGETT » par module (\*).

→ Signature et retour de la charte « Educateur PSGE » (\*).

→ Recensement des coordonnées des pratiquants PSGE dans le cadre de la licenciation (licence loisir prise en charge par la LGETT), (\*).

→ **Les séances réalisées dans le cadre du dispositif PSGE sont placées sous la responsabilité de l'établissement candidat ou de la structure demandeuse. Il a, à sa charge, la dénomination d'un cadre, d'un professionnel, ... qui sera le responsable du suivi du module.**

(\*) Documents obligatoires pour la mise en place d'un module.

### **ETAPE 3 : Fin de cycle (\*\*)**

→ Retour des documents relatifs au bon déroulement du module : bilan du cycle.

→ Retour de la facture à la LGETT à l'achèvement du module.

(\*\*) Utilisation des documents joints obligatoire - la mise en paiement s'effectue une fois l'ensemble des documents réceptionnés.

# CONVENTION

## Convention « Ping Santé Grand Est » Etablissement de santé ou médico-éducatif ou social OU Association France Parkinson OU Association France Alzheimer – Club – LGETT

### Préambule :

Dans le cadre de la mise en application de son Plan de Développement et de son Plan d'Action, la Ligue du Grand Est de Tennis de table a souhaité mettre en place le dispositif « Ping Santé Grand Est » afin de promouvoir les bienfaits de la pratique pongiste dans le cadre de la santé.

Cette convention peut s'établir avec un établissement de santé ou médico-éducatif ou social mais aussi avec les associations « France Parkinson » ou « France Alzheimer ».

\*\*\*\*\*

Convention établie entre les soussignés :

- **L'établissement ou l'association demandeur et pour lequel les créneaux spécifiques «Ping Santé Grand Est» sont organisés:**

- Nom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_

### Représenté par :

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_
- En qualité de : \_\_\_\_\_
- Nom du responsable du module PSGE : \_\_\_\_\_

- **Le club :**

- Nom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_

### Représenté par :

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_
- En qualité de : \_\_\_\_\_

- **Educateur « Ping Santé Grand Est » :**

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_

- **La Ligue Grand Est de Tennis de Table (LGETT) :**

- Adresse : Maison Régionale des Sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin 54510  
TOMBLAINE

### Représenté par :

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_
- En qualité de : \_\_\_\_\_

Il est convenu ce qui suit,

### **Article 1 : Objectifs**

Cette convention de partenariat a pour objectif de fixer les modalités d'encadrement et d'animation des créneaux d'Activité Physique Régulière Tennis de Table Adapté dans le cadre de l'action « Ping Santé Grand Est » (PSGE) initiée par la Ligue du Grand Est de Tennis de Table (LGETT).

### **Article 2 : Rôles et responsabilités**

2.1 L'établissement ou l'association s'engage par la signature de cette convention :

- A assurer la responsabilité du groupe de pratiquants lors des séances (l'éducateur PSGE ne pouvant l'assurer).
- A établir la composition des groupes de personnes concernées par l'activité.
- A demeurer en contact avec le club et/ou l'éducateur ainsi qu'avec la LGETT afin de leur faire part des éventuelles difficultés rencontrées.
- A participer, en compagnie de l'éducateur, au renseignement de la fiche bilan de fin de cycle.
- Dans la mesure où l'activité se déroule dans l'établissement :
  - A mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire à la pratique.
- A financer l'action à hauteur de 10€ par pratiquant et par module de 10 heures.

2.2 Le club s'engage, par la signature de cette convention :

- A mettre à disposition l'éducateur dans le cadre des créneaux « PSGE » prévus par cette convention.
- A respecter les modalités définies dans cette convention.
- A accueillir, en son sein, les personnes issues de l'accompagnement « PSGE » désireuses de s'engager dans une pratique de club.
- **A licencier chaque pratiquant avant leur première séance et à communiquer les numéros de licence à la Ligue ([laurence.germain@lgett.fr](mailto:laurence.germain@lgett.fr)) et promouvoir la licenciation dans un club de la LGETT afin de poursuivre la pratique encadrée.**
- Dans la mesure où l'activité se déroule au sein du club :
  - A mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaires à la pratique.
- A facturer à l'établissement ou l'association partenaire sa participation, puis à la reverser à la Ligue.

2.3 L'éducateur PSGE :

- Encadrera et à animera les créneaux pour lesquels il a donné son accord ***sous la responsabilité des professionnels de l'établissement bénéficiaire.***
- Respectera la déontologie liée à l'encadrement de publics particuliers.
- Assurera le contact avec les professionnels de santé de l'établissement ou l'association signataire.
- Assurera le contact avec le responsable PSGE de la LGETT afin de faciliter le suivi de l'action.
- A retourner au responsable LGETT le bilan de fin de cycle.

2.4 La Ligue Grand Est de Tennis de Table s'engage, par la signature de cette convention :

- A accompagner l'éducateur labellisé dans le cadre de sa formation continue sur le sujet.
- A rémunérer le club mettant à disposition son salarié à hauteur de **25 € de l'heure** effectuée pour un maximum de 10 heures.
- A prendre en charge les frais de déplacements liés à l'action à hauteur de **0,25 €/km.**
- A prendre en charge la licence loisir des pratiquants du dispositif.
- A contacter le club si des demandes de modules sont détectées dans son secteur géographique.
- A fournir tous les documents nécessaires à la mise en place du module.
- A informer le club et l'éducateur PSGE des modules de formation en rapport avec le « sport santé ».

### **Article 3 : Le cycle « Ping Santé Grand Est » objet de cette convention**

Date du début du cycle PSGE: \_\_\_\_\_

Date de la fin du cycle PSGE : \_\_\_\_\_

Lieu(x) de réalisation des séances : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Article 4 : Mise en application et révision**

4.1 Cette convention est applicable à compter :

- De la date du début du cycle : \_\_\_\_\_

- Jusqu'à la date de fin de cycle : \_\_\_\_\_

4.2 Les parties peuvent dénoncer sans préavis cette convention dans le cas où l'un des engagements ne serait pas tenu par l'une ou l'autre des parties.

4.3 Dans les autres cas, cette présente convention ne pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant la fin de la réalisation du cycle pour lequel elle est signée.

Fait en trois exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_, et transmis en copie à la LGETT.

*« Lu et Approuvée », et signature*

L'établissement ou l'association :

Le club :

La Ligue :



Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signatures :

## **PING SANTE GRAND EST**

*Evaluation du cycle par l'éducateur et par les professionnels des établissements ou associations et les pratiquants. Afin de réaliser l'évaluation de l'action menée en direction de votre public, nous vous invitons à renseigner la grille d'évaluation ci-jointe. **IMPORTANT** : elle doit être complétée par vos soins à l'issue de la dernière séance du cycle.*

**Etablissement ou association :**

**Nombre de personnes ayant suivi le cycle PSGE :**

**Date de renseignement de cette fiche:**

**1. Votre satisfaction quant à l'action réalisée :**

(0 : Pas du tout satisfait à 10 : Complètement satisfaisait)

Note attribuée :

**2. En quelques mots, expliquez les points positifs et les points négatifs de l'action que vous avez menée ou que votre public a pu suivre :**

Ce qui a bien fonctionné :

---

---

---

Ce qui a moins bien fonctionné et qu'il faudrait améliorer :

---

---

---

**3. Ce que vous a apporté l'action PSGE :**

- Qu'est-ce que l'encadrement et l'animation de ces séances vous ont apporté ?

- En termes d'informations et de connaissances :

---

---

---

- En termes de « savoir-faire », d'habitudes de vie, de comportements :

---

---

---

- Et d'une manière plus générale ?

---

---

---



# Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE  
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

## FACTURE PSGE

Club : .....

Etablissement ou association : .....

Educateur PSGE : .....

### 1. Frais d'interventions :

- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €
- Date : ..... x 25€ = ..... €

TOTAL 1 : .....€

### 2. Frais kilométriques :

- .....km x 0.25€ x ..... nombre de séances

TOTAL 2 : .....€

### 3. Licences :

- Nombre de licence loisir J/S/V ..... x 19.40€ = .....€
- Nombre de licence loisir P/B/M/C ..... X 9.50€ = .....€

TOTAL 3 : .....€

Liste des numéros de licences :


### 4. Participation : (reversée à la LGETT)

- Nombre de participants ..... x10€

TOTAL 4 : .....€

TOTAL GENERAL (1+2+3-4) : .....€

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ 20\_\_

Signature Président du Club :

Merci de joindre un RIB.